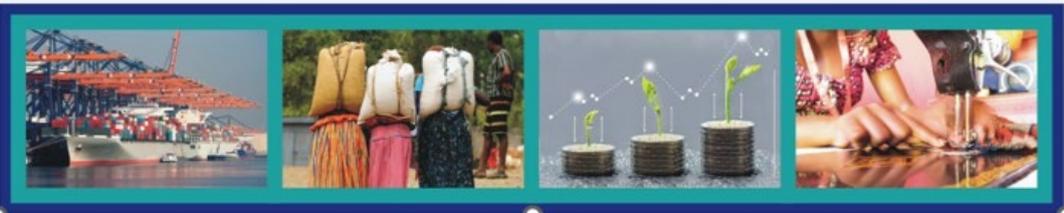




La Zone de Libre-Échange Continentale Africaine

Un guide de Tralac
9è éd. Octobre 2022



Quelle est la place de l'AZLECA dans le programme de développement de l'Afrique ?

L'Accord établissant la Zone de Libre-Echange Continentale Africaine (AZLECA) a été signé lors du 10e sommet extraordinaire de l'Assemblée de l'UA le 21 Mars 2018 à Kigali, au Rwanda. L'Accord considéré est entré en vigueur le 30 Mai 2019. L'AZLECA est l'initiative d'intégration la plus ambitieuse du continent.

Les principaux objectifs de l'AZLECA sont les suivants :

- Créer un marché continental unique pour les biens et les services, avec la libre circulation des hommes d'affaires et des investissements
- Développer le commerce intra-africain entre les communautés économiques régionales et le continent en général
- Renforcer la compétitivité et soutenir la transformation économique.
- promouvoir le développement industriel

Huit CER ont été officiellement reconnues comme des éléments constitutifs de la ZLECA : CEEAC, CEDEAO, CAE, SADC, COMESA, UMA, CEN-SAD et IGAD.

L'Agenda 2063 est le cadre de la transformation structurelle de l'Afrique. Il s'appuie sur les initiatives continentales existantes (AIDA, PIDA, BIAT et CAADP) et vise à en faciliter la mise en œuvre. La création de l'AZLECA, un marché unique du transport aérien Africain (MUTAA) et la libre circulation des personnes sont des projets phares de l'Agenda 2063. L'UA a adopté des instruments juridiques pour la mise en œuvre effective de ces projets phares. Il est important de noter que les 17 ODD (Objectifs de Développement Durable) de l'Agenda 2030 des Nations unies sont incorporés dans les 20 objectifs de l'Agenda 2063. En mettant en œuvre l'Agenda 2063, L'Afrique honorera également ses engagements mondiaux dans le cadre des ODD..

DIAA

PDIA

PASCIA

PDDAA

**Agenda
2063**

**Protocole sur la
Libre
Circulation des
Personnes**

**La décision
de MUTAA)**

**Accord de
la ZLECA**

**Décision de
Yamous-
soukro**

Architecture de la ZLECA

La ZLECA est un Accord juridique complet qui comprend l'accord établissant la ZLECA, des Protocoles sur le Commerce des Biens, le Commerce des Services, le Règlement des différends, l'Investissement, les Droits de Propriété Intellectuelle et la Politique de Concurrence. Récemment, le Commerce Numérique et les Femmes et la Jeunesse ont été ajoutés à l'agenda des négociations.

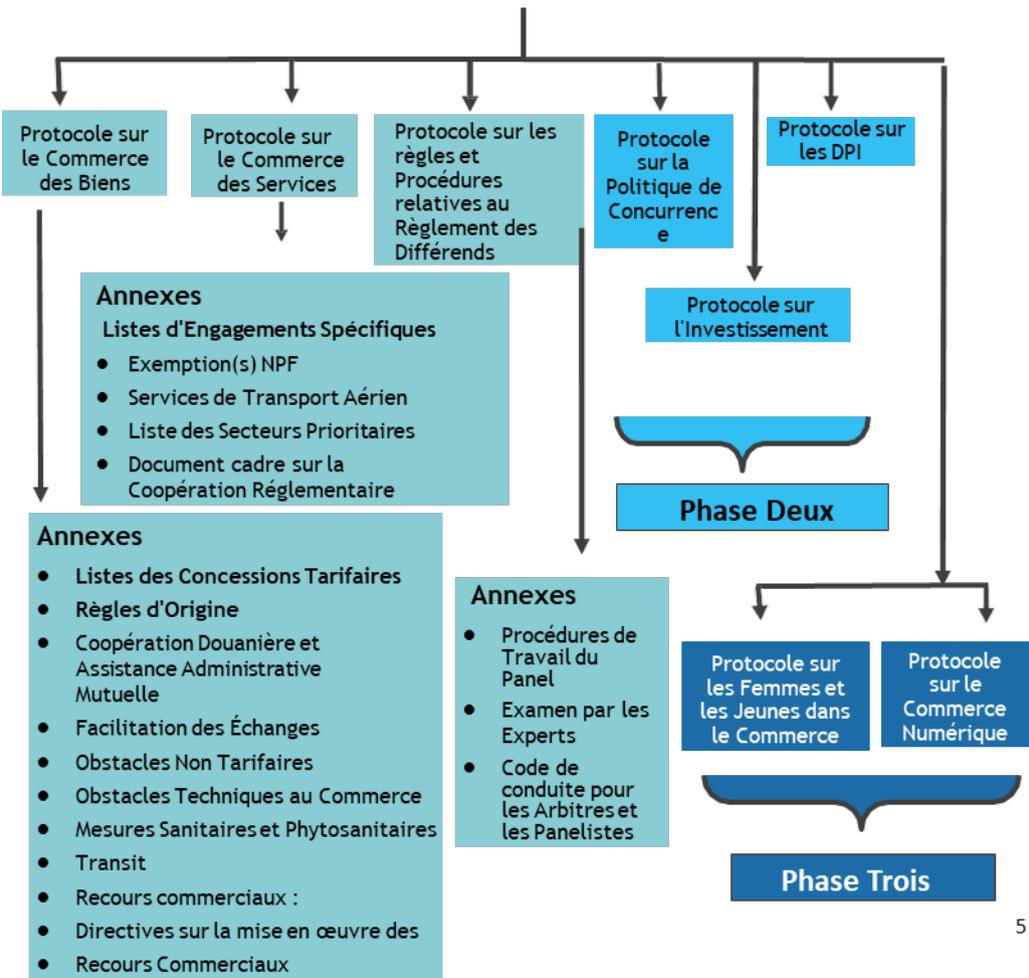
Les négociations de la phase 1 couvrent le Commerce des Biens, le Commerce des Services et le Règlement des Différends. Les Protocoles sur le Commerce des Biens et le Commerce des Services ont chacun plusieurs Annexes couvrant des disciplines substantives.

Les négociations sur un certain nombre de questions (par exemple, les concessions tarifaires, les règles d'origine pour les marchandises et les listes d'engagements spécifiques pour les services) sont toujours en cours. Les négociations du Protocole sur le Règlement des différends ont été conclues.

La phase 2 des négociations portant sur l'Investissement, la Politique de Concurrence et les Droits de Propriété Intellectuelle a récemment débuté.

Les négociations de la phase 3 porteront sur le Commerce Numérique, et les Femmes et les Jeunes dans le commerce..

Accord établissant la ZLECA



Institutions of the AfCFTA

Le cadre institutionnel pour la mise en œuvre, l'administration, la facilitation, le suivi et l'évaluation de la ZLECA est constitué de l'Assemblée, du Conseil des Ministres, du Comité des Hauts Fonctionnaires du Commerce et du Secrétariat. (Art 9 de l'Accord de la ZLECA.) Les décisions des institutions de la ZLECA sont prises par consensus, sauf disposition contraire.

L'**Assemblée** des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'Union africaine (UA) assure la supervision et l'orientation stratégique de la ZLECA, y compris le Plan d'Action pour la Stimulation du Commerce Intra-Africain (PASCIA).

Le **Conseil des Ministres** (CdM) est composé des Ministres du Commerce (ou d'autres Ministères désignés) des Etats Parties. Les Etats Parties sont les Etats Membres de l'UA qui ont ratifié l'Accord de la ZLECA ou qui y ont adhéré, et pour lesquels cet Accord est en vigueur. Le CdM est habilité à prendre toutes les décisions prévues dans un mandat assez large prévu à l'Article 11 de l'Accord de la ZLECA. Cela inclut la responsabilité d'assurer la mise en œuvre et l'application efficaces de l'Accord de la ZLECA. Il supervise également le travail de tous les comités et organes établis dans le cadre de l'accord, examine les rapports du Secrétariat, prend des règlements, émet des directives et fait des recommandations. Le COM se réunit deux fois par an en session ordinaire et peut se réunir, si nécessaire, en sessions extraordinaires.

Le **Comité des Hauts Fonctionnaires du Commerce** est composé des Secrétaires Permanents ou Principaux des Etats Parties, ou d'autres fonctionnaires désignés par eux. Il doit mettre en œuvre les décisions de la CdM et est responsable du développement de programmes et de plans d'action pour la mise en œuvre de l'Accord de la ZLECA. Il peut charger le Secrétariat d'entreprendre des missions spécifiques.

Les **Communautés Économiques Régionales** (CER) ne sont pas parties à l'Accord de la ZLECA mais seront représentées au sein du Comité des Hauts Fonctionnaires du Commerce à titre consultatif. Les Zones de Libre-Échange des CER sont également les éléments constitutifs de la ZLECA.

Le **Secrétariat de la ZLECA** est la seule institution permanente de la ZLECA et est basé à Accra, au Ghana. Il doit mettre en œuvre les instructions du CdM et doit fournir une assistance technique aux États Parties et aux institutions de la ZLECA, comme le prévoit l'Accord de la ZLECA. L'Accord de la ZLECA ne crée pas de nouvelle personne morale internationale, mais stipule que le Secrétariat " *devra être un organe institutionnel fonctionnellement autonome au sein du système de l'Union africaine, doté d'une personnalité juridique indépendante* ".

Le **Mécanisme de Règlement des Différends de la ZLECA** reproduit, avec les adaptations nécessaires, le système de règlement des différends de l'OMC. Les principes et procédures pertinents figurent dans un Protocole dédié. Le Mécanisme de Règlement des Différends a ses propres institutions, telles que l'Organe d'Appel et les Panels. Seuls les États Parties peuvent porter des différends contre d'autres États Parties. Les personnes physiques ou morales n'ont pas le droit d'introduire des demandes de règlement de différends liés à la ZLECA.

Assemblée



Le Conseil des Ministres



Le Comité des Hauts Fonctionnaires du Commerce



Organe de Règlement des Différends



Organe d'Appel 

Panels 



Le Secrétariat de la ZLECA



Comités de l'AZLECA

Les Protocoles de l'Accord ZLECA établissent divers comités techniques pour aider à la mise en œuvre de l'Accord. Ces comités seront composés de représentants désignés des États Parties.

Le Comité sur le Commerce des Biens facilitera le fonctionnement du Protocole sur le Commerce des Biens. Le comité établira des sous-comités responsables de la mise en œuvre des annexes du Protocole sur le Commerce des Biens.

Le Comité du Commerce des Services facilitera le fonctionnement du Protocole sur le Commerce des Services. Le Comité a établi des sous-comités responsables de l'opérationnalisation de domaines spécifiques du Protocole sur le Commerce des Services.

Au cours de sa 5e réunion, qui s'est tenue le 3 Mai 2021, le Conseil des Ministres de la ZLECA a établi les Comités suivants sur l'investissement, la Politique de Concurrence, les Droits de Propriété Intellectuelle, le Commerce Numérique, et les Femmes et les Jeunes dans le Commerce, afin de faciliter les négociations dans ces domaines et d'aider à la mise en œuvre des Protocoles y afférents.



comités



sous-comités

comité du
Commerce des
Biens

comité du
Commerce des
Services

comité sur
l'Investissement

comité sur la
Politique de
Concurrence

comité sur les Droits
de la Propriété
Intellectuelle

comité sur le
Commerce
Numérique

comité pour les
Femmes et les
Jeunes dans le
Commerce

sous-comités sur
les engagements
spécifiques

sous-comité sur les
cadres de
coopération
réglementaire

Sous-comité sur la
Reconnaissance
Mutuelle des
Qualifications
Professionnelles

Sous-comité sur
les Questions Liées
au Commerce des
Services

Sous-comité sur les
Règles du Commerce
des Services de la
ZLECA

Sous-comité sur
les Règles
d'Origine

Sous-comité
sur les Recours
Commerciaux

Sous-comité sur
les Obstacles
Techniques au
Commerce

Sous-comité sur
les Barrières
Non-Tarifaires

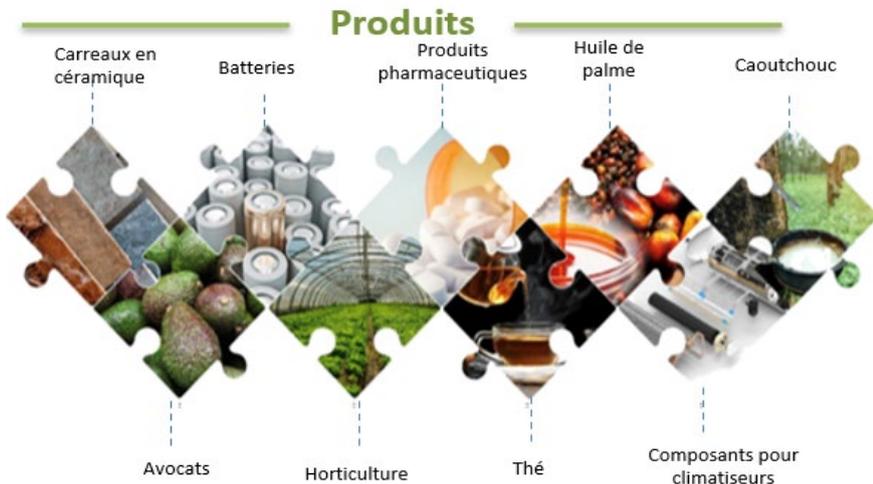
Sous-comité sur
les Mesures
Sanitaires et
Phyto-sanitaires

Sous-comité de la
Facilitation des
Échanges, de la
Coopération
douanière et du
Transit

Unité de
Coordination des
Barrières
Non-
Tarifaires

Initiative pour un Commerce Facilité et Guidé

Lors de la 9^e réunion du Conseil des Ministres (25-26 Juillet 2022), H.E. Wamkele Mene, Secrétaire Général de la ZLECA a présenté l'Initiative de Commerce Facilité et Guidé proposée par le Secrétariat de la ZLECA. Un petit groupe d'États Parties de la ZLECA participera à cette initiative : Le Ghana, Kenya, Rwanda, Tanzanie, Maurice, Egypte et le Caméroun. D'autres pourraient se joindre à l'initiative. Les produits qui seront échangés sont les suivants : carreaux de céramique, piles, produits horticoles et fleurs, avocats, huile de palme, thé, caoutchouc, composants pour climatiseurs. Un comité a été créé pour coordonner et rendre opérationnelles les transactions commerciales, et des comités ad hoc ont été créés dans les États Parties participants. Le lancement est prévu pour le 7 Octobre 2022.



Sources: https://twitter.com/africarenewal/status/1578037992492605441?ref_src=twsrc%5Etfw%7Ctwcamp%5Eembeddedtimeli ne%7Ctwtterm%5Escreen-name%3AAAFCTA%7Ctwtcon%5Es1

Les objectifs sont les suivants:

- tester l'environnement opérationnel, institutionnel, juridique et de politique commerciale dans le cadre de la ZLECA
- permettre des échanges commerciaux significatifs dans le cadre de la ZLECA, et
- envoyer un message positif aux Opérateurs Économiques Africains à propos de la ZLECA



Other AfCFTA initiatives

Observatoire Africain du Commerce : l'Observatoire Africain du Commerce (OAC) vise à créer un portail d'information commerciale à l'échelle du continent pour faciliter le commerce intra-africain et soutenir le déploiement de la ZLECA. L'OAC s'efforcera de collecter des données commerciales auprès des États Membres et de fournir des informations commerciales aux acteurs du marché et aux agences gouvernementales et non gouvernementales. L'OAC comprendra également des indicateurs sur le commerce des services, les taux de change et la compétitivité, des données sur la fiscalité interne et sur les investissements directs étrangers.

Le Mécanisme en Ligne de la ZLECA pour le Suivi, la Surveillance et l'Élimination des BNT* fournit une facilité pour le suivi en ligne des barrières non tarifaires (BNT) identifiées, y compris pour le suivi par SMS. Les BNT signalées et l'état de leur résolution sont accessibles dans le domaine public. Diverses pages d'information sur le site web, y compris des FAQ, facilitent l'utilisation du système. Les notifications des BNT seront reçues par les points focaux du pays déclarant, du pays répondant et du Secrétariat de la ZLECA pour traitement. Dans un espace non public, le système permet ensuite l'échange d'informations entre les États Parties concernés pour surveiller et résoudre les BNT.

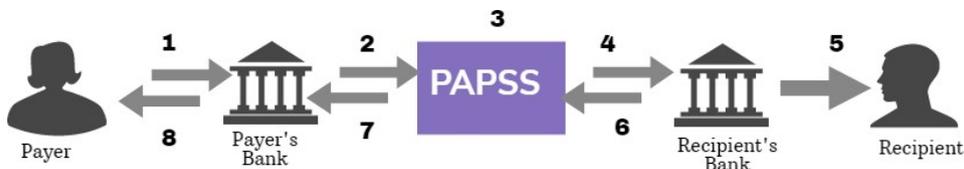
*Disponible sur <https://tradebarriers.africa>



Système Panafricain de Paiement et de Règlement

Le Système Panafricain de Paiement et de Règlement (SPPR), développé par la Banque Africaine d'Exportation et d'Importation (Afreximbank) en collaboration avec l'Union Africaine et le Secrétariat de la ZLECA, est une infrastructure de marché financier transfrontalière permettant les transactions de paiement à travers l'Afrique. Le SPPR permet d'effectuer des paiements et des règlements en utilisant les monnaies locales.

Comment le SPPR fonctionne-t-il ?



1. Le payeur envoie une instruction de paiement dans la devise locale à sa banque ou à son prestataire de services de paiement.

2. La banque du payeur envoie un message au SPPR avec tous les détails du paiement.

3. Le SPPR valide le paiement

4. L'instruction de paiement est envoyée à la banque du destinataire pour valider les détails du compte du bénéficiaire.

5. L'instruction de paiement est transmise à la banque du bénéficiaire ou au prestataire de services de paiement.

6. Le SPPR change le statut de la transaction en final.

7. La banque du payeur est informée du résultat de la transaction.

8. Le payeur est informé du résultat

Le commerce Intra-Africain en bref

Pour 2021, les exportations intra-africaines étaient évaluées à 71 milliards de dollars US; 14 % des exportations mondiales de l'Afrique. Entre 2020 et 2021, les exportations intra-africaines ont augmenté de 7% et les exportations mondiales de l'Afrique ont augmenté de 32%.

L'Afrique du Sud est le principal exportateur et importateur intra-africain ; (représentant 37% des exportations intra-africaines et 14% des importations intra-africaines). Les exportations et les importations intra-africaines de l'Afrique du Sud se sont redressées après avoir baissé de 18 % et 28 %, respectivement, au cours de la période 2019-2020. Les exportations et les importations intra-africaines ont augmenté de 32% et 25% respectivement.

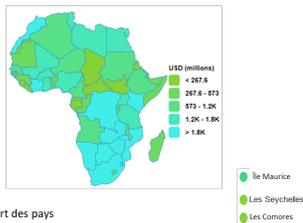
- Les autres principaux exportateurs intra-africains sont le Nigeria, l'Égypte, le Zimbabwe, le Maroc, le Kenya, la Tanzanie et la Zambie, qui représentent 71% des exportations intra-africaines.
- 17% des exportations intra-africaines sont des combustibles minéraux, suivis par les exportations de machines (5%), de pierres précieuses (5%), de minerais (4%) et de cuivre (4%).
- La plupart des importations intra-africaines sont dominées par les États Membres de la SADC, à l'exception de la Côte d'Ivoire, du Maroc et du Kenya qui figurent également parmi les 10 premiers importateurs intra-africains.
- La plus grande partie des exportations mondiales de céréales, de savon, de produits de meunerie, d'explosifs et de matériel photographique de l'Afrique sont des exportations intra-africaines.

Commerce intra-Afrique (2021) = **71 milliards USD**

Commerce intra-africain en pourcentage du COMMERCE mondial de l'Afrique (2021) = **14%**.

Imports intra- Afrique

Les 10 premiers pays importateurs intra-africains représentent **56 %** du total des importations intra-africaines.

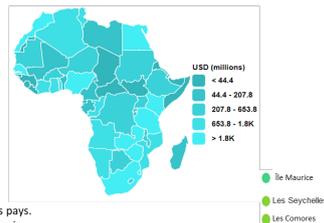


La plupart des pays importateurs intra-africains sont situés en Afrique orientale et australe.

Sources : ITC Trademap 2022, calculs trac

Exports intra- Afrique

Les 10 premiers pays exportateurs intra-africains représentent **77 %** du total des exportations intra-africaines.

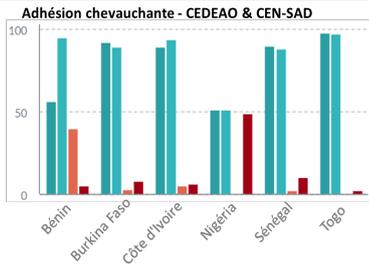


Les exportations sont dominées par quelques pays. L'Afrique du Sud, le Nigeria, l'Égypte et le Zimbabwe représentent **57 %** du total des exportations intra-africaines.

Imports intra-Afrique (2021)			
NOTES CLÉS			
Le commerce intra-Afrique reste localisé en fonction de la situation géographique - les pays commencent avec les pays voisins ou sont proches et englobent des accès commerciaux préférentiels en place.			
La SACO et/ou la SACU sont les principaux marchés.			
PRINCIPAUX IMPORTATEURS INTRA-AFRICAINS (PART EN %)	PRINCIPAUX PRODUITS IMPORTÉS	INTRA-AFRIQUE % TOTAL	PRINCIPALES SOURCES
Afrique du Sud (14%)	Combustibles minéraux ; Pièces et pièces détachées ; Véhicules et accessoires d'équipement ; Produits en plastique ; Machines ; Véhicules à moteur	1%	Nigeria (24%) ; Éswatini (15%) ; Namibie (11%) ; Reste de l'Afrique (50%)
Botswana (7%)	Aliments vivants ; Viande et abats comestibles ; Pêches ; Produits laitiers ; Autres produits animaux	1%	Afrique du Sud (89%) ; Namibie (11%) ; Zimbabwe (1%) ; Reste de l'Afrique (2%)
Namibie (6%)	Aliments vivants ; Viande et abats comestibles ; Pêches ; Produits laitiers ; Autres produits animaux	1%	Afrique du Sud (57%) ; Zambie (30%) ; BDC (9%) ; Reste de l'Afrique (4%)
Zimbabwe (6%)	Machines ; Combustibles minéraux ; engrais ; véhicules à moteur ; pièces automobiles et véhicules	1%	Nigeria (24%) ; Éswatini (15%) ; Namibie (11%) ; Reste de l'Afrique (50%)
Zambie (5%)	Engrais ; Machines ; Véhicules à moteur ; Pièces ; Minerais et scories ; Combustibles minéraux ; Ciment ; Fer et acier ; Pêche	4%	Nigeria (24%) ; Éswatini (15%) ; Namibie (11%) ; Reste de l'Afrique (50%)

Exports intra-Afrique (2021)			
NOTES CLÉS			
Le commerce intra-africain concerne principalement des produits manufacturés à valeur ajoutée, contrairement au commerce avec les pays de l'OCDE. Cependant, les États-Unis, qui concernent principalement des produits à base de ressources primaires. Les pays dépendent toutefois de quelques marchés pour leurs produits.			
PRINCIPAUX EXPORTATEURS INTRA-AFRICAINS (PART EN %)	PRINCIPAUX PRODUITS EXPORTÉS	INTRA-AFRIQUE % TOTAL	PRINCIPALES DESTINATIONS
Afrique du Sud (37%)	Combustibles minéraux ; Machines ; Véhicules à moteur ; Minerais et scories ; Machines électriques ; Matières plastiques.	1%	Botswana (17%) ; Mozambique (17%) ; Namibie (11%) ; Reste de l'Afrique (55%)
Nigeria (9%)	Combustibles minéraux ; Matières plastiques ; tabac ; café ; engrais ;	1%	Afrique du Sud (21%) ; Côte d'Ivoire (12%) ; Namibie (11%) ; Reste de l'Afrique (56%)
Égypte (7%)	Pesticides ; Ciment ; Machines électriques ; Combustibles minéraux ; Graisses animales ou végétales.	2%	Libye (17%) ; Soudan (15%) ; Maroc (14%) ; Reste de l'Afrique (54%)
Zimbabwe (5%)	Minerais et scories ; Produits du tabac ; Fer et acier ; Pièces et pièces détachées.	1%	Afrique du Sud (82%) ; Mozambique (14%) ; Zambie (2%) ; reste de l'Afrique (2%)
Maroc (4%)	Engrais ; véhicules transformés ; machines électriques ; corail ; pêche.	0%	Côte d'Ivoire (12%) ; Sénégal (11%) ; Mauritanie (9%) ; reste de l'Afrique (68%)

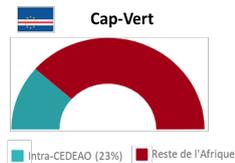
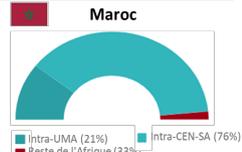
Exportations intra-CER intra-Afrique (2021)



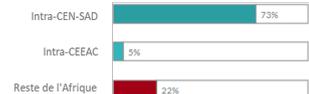
■ Intra-CEDEAO en % de l'intra-afrique
■ Intra-CEN-SAD en % de l'intra-Afrique
■ Intra-CEDEAO hors CEN-SAD ■ Reste de l'Afrique



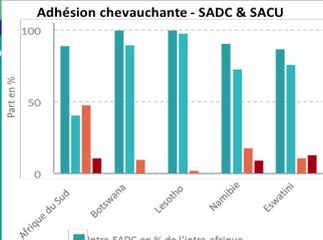
Égypte



Tchad



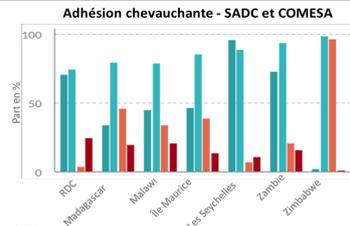
Exportations intra-CER intra-Afrique (2021)



■ Intra-SADC en % de l'intra-afrique
■ Intra-SACU en % de l'intra-Afrique
■ Intra-SADC hors SACU ■ Reste de l'Afrique



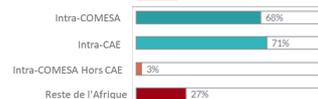
Mozambique



■ Intra-COMESA en % de l'intra-afrique
■ Intra-SADC en % de l'intra-Afrique
■ Intra-SADC hors COMESA ■ Reste de l'Afrique

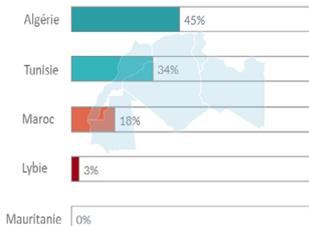


Kenya

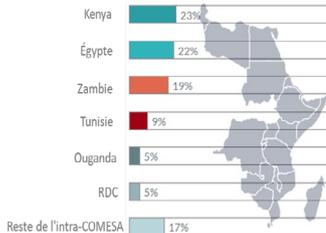


Principaux exportateurs intra-CER

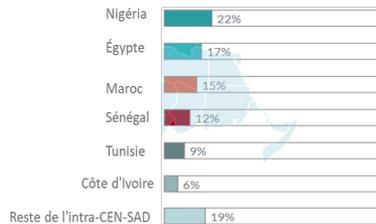
Principaux exportateurs intra-UAM (2021)



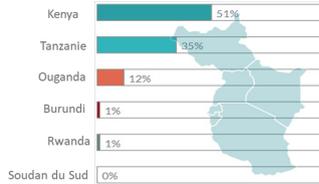
Principaux exportateurs intra-COMESA (2021)



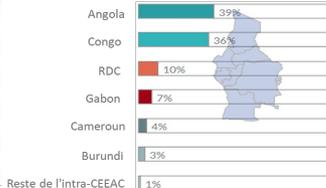
Principaux exportateurs intra-CEN-SAD (2021)



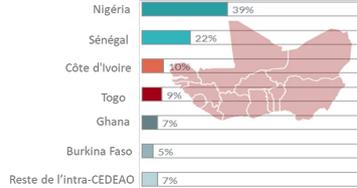
Principaux exportateurs intra-CAE (2021)



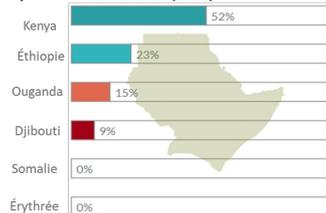
Principaux exportateurs intra-CEEAC (2021)



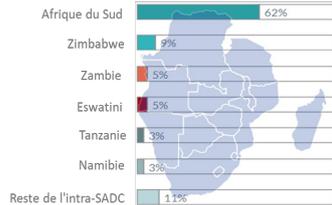
Principaux exportateurs intra-CEDEAO (2021)



Exportateurs intra-AIGD (2021)



Principaux exportateurs intra-SADC (2021)



Exportations agricoles intra-Afrique (2021)

- L'agriculture représente 19% du commerce intra-africain
- Le commerce agricole intra-africain total a dépassé 13 milliards de dollars en 2021.
- Les exportations agricoles mondiales de l'Afrique représentaient 12 % (62 milliards de dollars) des exportations mondiales de l'Afrique (522 milliards de dollars).
- L'Afrique du Sud est un acteur dominant dans les exportations agricoles

PRODUITS LES PLUS EXPORTÉS	% INTRA-AFRIQUE (TOTAL AGRICOLE)	INTRA-AFRIQUE % MONDIAL	PRINCIPAUX EXPORTATEURS INTRA-AFRICAINS (PART EN %)
 Sucre	11%	62%	Eswatini (20%) ; Afrique du Sud (17%) ; Maroc (15%) Reste de l'Afrique (48%)
 Graisses animales ou végétales	10%	40%	Afrique du Sud (21%) ; Tunisie (20%) ; Egypte (13%) Reste de l'Afrique (46%)
 Boissons	8%	55%	Afrique du Sud (68%) ; Zambie (7%) ; Namibie (3%) ; reste de l'Afrique (22%)
 Divers. préparations comestibles	8%	68%	Afrique du Sud (33%) ; Egypte (28%) ; Sénégal (10%) ; reste de l'Afrique (29%)
 Pêche	8%	19%	Maroc (31%) ; Namibie (12%) ; Mauritanie (12%) ; reste de l'Afrique (45%)

Exportations agricoles intra-africaines pour certains pays (2021)



Maïs

35% des exportations mondiales de maïs de l'Afrique du Sud

Principales destinations :

Zimbabwe, Botswana et Eswatini



Tabac (brut)

40% des exportations mondiales de tabac (brut) du Zimbabwe sont des exportations intra-africaines.

Principales destinations :

Afrique du Sud et Mozambique



Thé

25% des exportations mondiales de thé du Kenya

Principales destinations :

Égypte, Soudan et Nigéria



Farine de blé

67% des exportations mondiales de farine de blé de l'Égypte

Principales destinations :

Érythrée, Somalie et Madagascar



Préparations alimentaires

82%

des exportations mondiales de préparations alimentaires de l'Afrique du Sud

Principales destinations :

Zimbabwe, Mozambique et Namibie



Sucre

100%

des exportations mondiales de sucre du Zimbabwe

Principales destinations :

Zimbabwe, Mozambique et Namibie



Huile de palme

99%

des exportations mondiales d'huile de palme du Kenya

Principales destinations :

Ouganda, Rwanda et RDC



Huile de soja

71%

des exportations mondiales d'huile de soja de l'Égypte

Principales destinations :

Algérie, Érythrée et l'île Maurice



Préparations alimentaires

92%

des exportations mondiales de céréales de l'Afrique du Sud exportations de céréales

Principales destinations :

Mozambique, Lesotho et Zimbabwe



Tabac manufacturé

95%

des exportations mondiales de tabac manufacturé du Zimbabwe sont intra-africaines.

Principales destinations :

Mozambique, Afrique du Sud et Zambie



Cigares & Cigarettes

98%

des exportations mondiales de cigares et cigarettes du Kenya

Principales destinations :

Somalie, Rwanda et RDC



Sucre

53%

des exportations mondiales de sucre de l'Égypte

Principales destinations :

Kenya, Soudan et Libye

Commerce Intra-Africain de produits de base

Les produits de base comprennent les biens agricoles et non agricoles. Les principales exportations intra-africaines de produits de base sont les huiles de pétrole, l'or, le gaz de pétrole, les minerais et les concentrés, ainsi qu'un nombre limité de produits agricoles*.

Les produits de base échangés comprennent :

Énergie - gaz naturel et pétrole -14% des exportations intra-Africaines

Métaux précieux - or -3% des exportations intra-africaines

Métaux industriels - cuivre, nickel et minerais de fer - 3 % des exportations intra-Africaines.

**Agriculture - y compris le sucre, le maïs, l'huile de palme et le cacao
- 6 % des exportations intra - Africaines.**

Selon les données, seuls 9% du gaz de pétrole, 6% de l'or et 6% des minerais de fer restent sur le continent. En revanche, la quasi-totalité des bovins et des poulets vivants restent sur le continent.

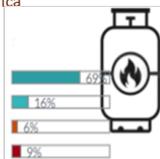
L'or est principalement exporté par la Tanzanie, la Namibie, la Zambie et le Zimbabwe, dont la quasi-totalité est destinée à l'Afrique du Sud et à l'Ouganda. La plupart des exportations de gaz de pétrole sont réalisées par l'Algérie. La plupart des exportations de maïs proviennent d'Afrique du Sud, 44% étant destinés au Kenya et au Zimbabwe. La RDC et l'Afrique du Sud représentent 93% des exportations intra-africaines de minerais de cuivre, dont 97% sont destinés à la Zambie.

*Les diamants sont exclus de cette catégorie car il ne s'agit pas d'une marchandise standardisée comme l'or, chaque diamant ayant une taille, une clarté, une couleur et une dimension qui lui sont propres et qui déterminent sa valeur. Par conséquent, le commerce intra-africain de diamants est inclus dans le commerce des produits non marchands et non agricoles.

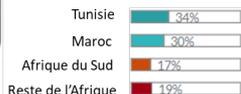
Commerce intra-Afrique de certains produits de base (2021)

Gaz de pétrole

Exportateurs
intra-Afrique



Importateurs
intra-Afrique



Or



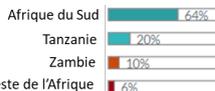
94 % de toutes les exportations proviennent de Tanzanie (60 %), de Namibie (30 %) et de Zambie (4 %).

98 % des importations sont destinées à l'Afrique du Sud et 2% à l'Ouganda

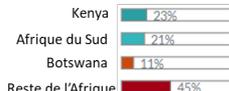
Maïs



Exportateurs
intra-Afrique

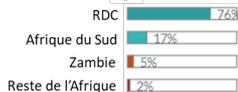


Importateurs
intra-Afrique

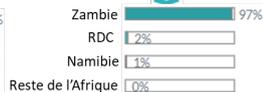


Minerais de cuivre

Exportateurs
intra-Afrique



Importateurs
intra-Afrique

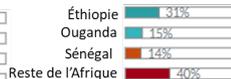


Huile de palme

Exportateurs
intra-Afrique

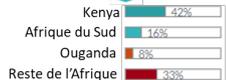


Importateurs
intra-Afrique

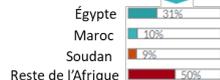


Thé

Exportateurs
intra-Afrique



Importateurs
intra-Afrique



Les échanges de produits autres que les produits de base et non agricoles

Le commerce des produits autres que les produits de base et les produits non agricoles ne concerne ni les produits de base ni les produits agricoles et comprend les tuyaux flexibles, les navires, l'énergie électrique, les diamants, les véhicules à moteur et le ciment.

Principaux produits d'exportation intra-africains

% des exportations mondiales d'un produit qui sont des exportations intra-africaines

100%

80%-99%

60%-79%

40%-59%

20%-39%

20%

23% des exportations mondiales de l'Afrique, hors produits agricoles, sont des exportations intra-africaines.

Toutes les exportations de tubes métalliques flexibles, de soufre, de wagons de chemin de fer, de cyanures et d'oxydes de titane sont des exportations intra-africaines

Chaux vive, explosifs préparés, tracteurs, énergie électrique, motocyclettes, œillères préparées & Ciment

Emballages en plastique, plâtre, emballages en papier, traitement des données, machines, tissus de coton, structures en acier et produits de beauté

Tubes en plastique, barres d'acier, bateaux de croisière, médicaments, pneus neufs, chaussures, sels et produits en acier plat

Transformateurs électriques, meubles, navires légers, avions à moteur, instruments médicaux, véhicules de transport de marchandises et engrais

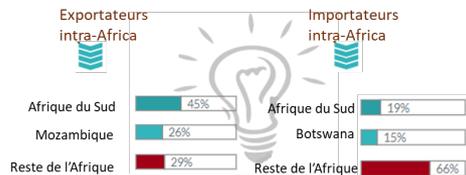
Bois de sciage, diamants, disjoncteurs, t-shirts, ferro-alliages, costumes pour hommes, charbon, fils isolés, cuivre raffiné et véhicules de tourisme

Commerce des produits non agricoles (2021)

Énergie électrique

99%

des exportations mondiales d'énergie électrique de l'Afrique sont intra-Afrique.



Diamants

14%

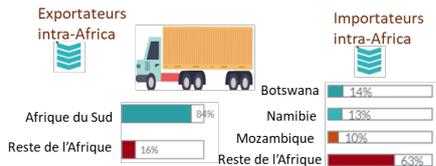
des exportations mondiales de diamants de l'Afrique sont intra-Afrique

Le commerce intra-Afrique de diamants se fait principalement entre le Botswana, la Namibie et l'Afrique du Sud.

Véhicules de marchandises

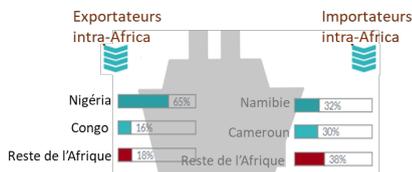
30%

of Africa's world exports of goods vehicles are intra-Africa



Navires

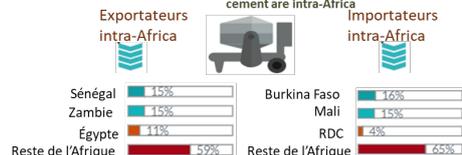
des exportations mondiales de navires de l'Afrique sont intra-Afrique



Ciment

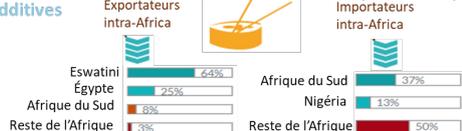
90%

Africa's world exports of cement are intra-Africa



Food/beverage additives

des exportations mondiales d'additifs alimentaires/bolssons de l'Afrique sont intra-afrique



Tarifs intra-Africains

De nombreux pays africains commercent dans le cadre des zones de libre-échange de leurs communautés économiques régionales (CER), avec des droits de douane réduits ou nuls, et les membres d'unions douanières à part entière, comme la SACU, commercent entre eux en franchise de droits. Les droits de douane sont donc les plus élevés entre les pays qui n'ont pas encore conclu d'accord préférentiel, ils commercent selon les termes de la nation la plus favorisée (NPF).

Tarifs intra-africains non-CER

L'Éthiopie est membre du COMESA, mais le processus d'adhésion (ou d'accession) à la ZLE du COMESA est toujours en cours. Elle est également membre de l'IGAD, qui ne dispose pas d'une ZLE.



General; tariff on goods from outside COMESA



Extrait de malt, véhicules de tourisme, préparations alimentaires (n.e.s.) (30%)



Flacons, appareils de réception de la télévision (20%)

*Les Membres de la PAFTA et d'AGADIR ont un accès en franchise de droits **au marché Égyptien**, tandis que les importations du COMESA (à l'exception de l'Eswatini et de la RDC) bénéficient d'un accès préférentiel. La CENSAD n'est pas encore une ZLE.*



Droits de douane NPF sur les marchandises provenant de pays non membres de la PAFTA, de l'AGADIR et du COMESA.



Pêches fraîches, prunes et abricots (60%)



Articles en fer/acier (20%)



Sièges et couvertures en plastique (40%)

Le Kenya est membre de quatre CER en Afrique, mais les accords préférentiels de la CENSAD et de l'IGAD ne sont pas encore en vigueur. Les pays membres du COMESA et de l'EAC bénéficient d'un accès préférentiel au Kenya.



Tarifs NPF (TEC de la CAE) sur les marchandises provenant de l'extérieur de la CAE et du COMESA.



Véhicules de passagers diesel assemblés (25%)



Pommes (100% ou 460 USD/MT, le plus élevé des deux)



Maïs (50%)

L'Afrique du Sud est un État membre de la SACU et de la SADC. La SACU est une union douanière où les échanges intra-SACU sont exempts de droits de douane et où un tarif extérieur commun est applicable à toutes les marchandises provenant de l'extérieur de l'Union.



Droits de douane NPF (SACU CET) sur les marchandises provenant de l'extérieur de la SACU et de la SADC.



T-shirt en coton (45%)



Tabac (860c/kg moins 85% avec un maximum de 44%)



Savons à usage médical (20%)

Le Sénégal est membre de la CEDEAO et de la CENSAD. La CENSAD n'est pas encore une ZLE. Toutes les marchandises qualifiées, dans le cadre du programme de libéralisation des échanges de la CEDEAO (ETLS), importées au Nigeria à partir de producteurs agréés de la CEDEAO, entrent en franchise de droits.



Tarifs NPF (TEC CEDEAO) sur les marchandises provenant de l'extérieur de la CEDEAO.



Pommes de terre (35%)



Pommes (20%)



Raisins (20%)

Tarifs NPF appliqués pour les principaux

	Non industriel diamants	Tabac non manufacturé	Ciment Portland	Huile de palme
CEMAC CET	30	10	20	30
CAE CET	25	25	25	10; 25 or US\$500/ MT*
CEDEAO CET	5	5	20	10; 35
SACU CET	0	860c/kg moins 85 % avec un maximum de 44 %.	0	10
Algérie	30	15	15	5
Angola	10	60	50	10
Cap-Vert	40	0	5	5
DRC	20	5	10	20
Djibouti	26	26	26	13
Égypte	0	9.000 lbs/net kg	0	0
Étiepine	35	20	10	0
Madagascar	20	10	10	10
Malawi	25	25	10	25
La Mauritanie	5	20	20	10
île Maurice	0	15	0	0
Maroc	2.5	17.5	17.5	30
Mozambique	20	2.5	7.5	20
Tunisie	10	15	0	10
Zambie	25	25% ou KR15 par mille/kg, le plus élevé des deux étant retenu	5	5
Zimbabwe	5	10	15	40

importations intra-Africaines (%)

	Maïs	Véhicules de tourisme	Bière	Café	Sucre
CEMAC CET	30	30	30	5; 30*	30
CAE CET	50	0; 25*	25	25	100% or US\$460/MT
CEDEAO CET	5	0; 10; 20; 35*	20	10	20
SACU CET	0	20; 25*	5	0	476.61c/kg
Algérie	5	0	60	30	30
Angola	30	0	60	50	10
Cap-Vert	20	40	50	5	5
La RDC	10	10	20	5	20
Djibouti	1	26	26	26	13
Égypte	0	10	1200	0	5
Éthiopie	5	0	35	30	5
Madagascar	10	5	20	20	10
Malawi	0	25	25	25	25
La Mauritanie	5	5	20	10	5
Île Maurice	0	0	15	0	80
Maroc	2.5	2.5	49	10	30
Mozambique	7.5	5	20	20	7.5
Tunisie	0	0	36	15	0
Zambie	15	0	25	25	25
Zimbabwe	0	40	25	40	10% + US\$100/t

*Le tarif d'importation varie en fonction du produit spécifique importé au niveau de la ligne tarifaire nationale..

Commerce des Services

Les exportations de services de l'Afrique ont diminué de 35 % entre 2019 et 2020. La mise en œuvre des engagements de libéralisation des services et des cadres réglementaires dans le cadre de la ZLECA sera cruciale pour atteindre les objectifs du programme d'intégration de l'Afrique. Les États Parties ont décidé de programmer des engagements dans 5 secteurs prioritaires, comme point de départ : les services financiers, les voyages, les transports, les services aux entreprises et les communications.

Exportations : 5 secteurs de services prioritaires (2020)



Services de voyage
(23%)



Services de transport
(27%)



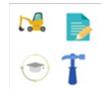
Services financiers
(2%)



Services aux entreprises
(11%)



Services de télécommunication
(3%)



Autres services
(34%)

LES IMPORTATIONS DE SERVICES DE L'AFRIQUE

- Le Nigéria représente 15% des importations Africaines de services (principalement les services techniques aux entreprises, les voyages personnels et les services de transport maritime).
- L'Égypte représente 14% des importations africaines de services (principalement le transport maritime et les services techniques aux entreprises).
- L'Afrique du Sud représente 8% des importations africaines de services (principalement le transport de marchandises et les services techniques aux entreprises).

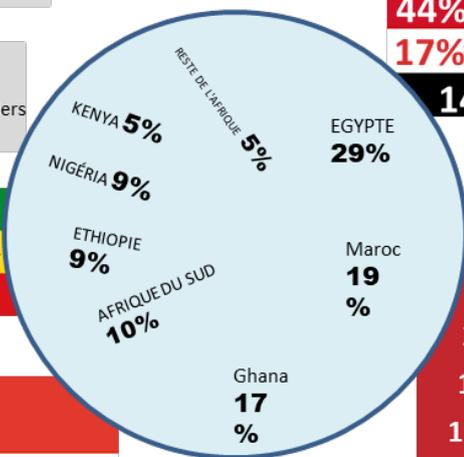
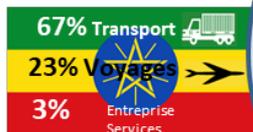
LES EXPORTATIONS DE SERVICES DE L'AFRIQUE



36% - Transport
16% - Voyages



51% - Transport
14% - Services financiers



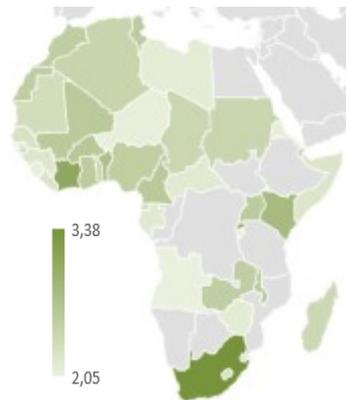
Facilitation du commerce

Les coûts de transport élevés, les retards, l'inefficacité des ports et la lourdeur des procédures frontalières peuvent avoir un impact plus négatif sur le commerce des marchandises que n'importe quel tarif.

L'annexe 4 du Protocole de la ZLECA sur le commerce des marchandises définit des règles visant à éliminer les obstacles procéduraux spécifiques afin de faciliter les procédures commerciales. Cette annexe offre aux États Parties une opportunité importante de récolter les avantages économiques de l'amélioration de la rapidité et de l'efficacité des procédures frontalières.

Indice de performance logistique

L'**Indice de Performance Logistique (IPL)** de la Banque Mondiale est basé sur une enquête menée auprès de transitaires et de transporteurs express. Il classe les pays selon les critères suivants : douanes, expéditions internationales, qualité et compétence, suivi et traçabilité, rapidité et infrastructure. Un score plus élevé indique une meilleure performance. L'Afrique du Sud, la Côte d'Ivoire, l'Égypte, le Kenya, le Bénin et l'île Maurice sont les pays africains les plus performants. L'Angola, le Burundi, le Niger, la Sierra Leone et l'Érythrée sont les pays africains les moins performants.



Indicateurs de l'OCDE sur la facilitation des échanges

Les **indicateurs de facilitation des échanges de l'OCDE** évaluent une série de domaines de facilitation, notamment la disponibilité des informations, les droits et redevances, la coopération des agences frontalières, la gouvernance et l'impartialité, les documents et la gouvernance. Maurice, l'Afrique du Sud, le Maroc et le Kenya sont, en moyenne, les plus performants en matière de facilitation des échanges, tandis que le Soudan, le Burundi, les Comores, le Tchad et Djibouti sont les moins performants.

Scores des pays sélectionnés pour les mesures désignées

Disponibilité des informations relatives au commerce		Automatisation du processus d'administration du commerce		Bonne gouvernance-transparence, efficacité et conformité	
Île Maurice	1.76	Île Maurice	1.85	Île Maurice	1.89
Afrique du Sud	1.62	Afrique du Sud	1.9	Afrique du Sud	1.78
Maroc	1.50	Maroc	1.40	Maroc	2.00
Kenya	1.35	Kenya	1.44	Kenya	1.44
Les Comores	0.55	Les Comores	--	Les Comores	--
Tchad	0.11	TChad	0.00	TChad	0.00
Djibouti	0.42	Djibouti	0.11	Djibouti	0.13

À propos de tralac

(Trade Law Centre) **tralac** est une organisation d'utilité publique basée en Afrique du Sud. Nous développons une expertise technique et des capacités en matière de gouvernance commerciale à travers l'Afrique.

Nous sommes attachés aux principes de la gouvernance fondée sur des règles aux niveaux national, régional et international. Nous pensons qu'une meilleure gouvernance et des institutions fortes sont des éléments essentiels pour une croissance inclusive et durable. Les activités de tralac reposent sur trois piliers.



INFORMER

Publications
Service d'information
quotidien
Données
commerciales
Infographies



HABILITER

Programmes de formation
Programme de stages
Droit et politique du
commerce
Services consultatifs



RESPONSABILISER

Dialogue politique et
forums
Contributions au
dialogue politique

www.tralac.org | info@tralac.org | @tradelawcentre | Tous droits réservés © tralac, 2022

Les lecteurs sont encouragés à citer et à reproduire ce matériel à des fins éducatives et non lucratives, à condition que la source soit mentionnée. Icônes de freepik et smashicons de flaticon.com



Implemented by

giz Deutsche Gesellschaft
für Internationale
Zusammenarbeit (GIZ) GmbH

